

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB : C 3313 Evailé Sport Tout Terrain

E-MAIL : brevard.benjamin@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 27 63 26 45

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Brévard Benjamin

N° D'ÉPREUVE FFM : 465

DATE : 31 Mai 2026

LIEU : La Huttière 72120 Evailé Val d'Etangson

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	Boul Nicolas - Adjoint Brielles Guy	Licence : 127997 - 5183
Président du Jury ou Arbitre*	-----	Lardeux Pascal	Licence : 14489
Membre du Jury	-----	Besnard Joël	Licence : 003796
Membre du Jury	-----	DEBRAY Sylvie	Licence : 462191
Commissaire technique responsable	-	Boul Jean Louis	Licence : 129763
Responsable du chronométrage	-----	Lardeux Murielle	Licence : 26205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Ligue 125 cc	13 ans		125cc 2T	engagement 37€
TGO Side Car Cross	15 ans	pilote	350 cc à 750 cc 2T/1000 cc 4T	engagement 35€
	14 ans	passager		
National	13 ans		125 cc à 650cc 2T et 4T	engagement 40€
National moto ancienne	13 ans		125 cc à 650cc 2T et 4T	engagement 40€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Marchand François		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	St Calais	Temps de trajet (en min)	5 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Huttière**
Adresse **460 chemin de la ramée 72120 Evallé**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1445 m**
Largeur minimum de la piste **6 m**
Largeur de la grille **30 m**
Longueur de la ligne droite de départ **85 m**
Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :
Pendant les essais : **36**
En manche : **30**

- **Rappel !** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **3/03/2026**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **13/03/2026**

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE**

Signature numérique de LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE, o, ou, email=liguepaysdelaloi re@ffmoto.com, c=FR
Date : 2026.03.13 08:20:46 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **17/04/2026**
NUMÉRO: **26/0421**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 465

Moto-Club _____ C3313 Evailé Sports Tout Terrain

Date _____ 31 Mai 2026

Lieu _____ Evailé Val d'Etangson

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 31 Mai

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h	20h	Contrôles administratifs	Samedi 30 Mai	
16h	20h	Contrôles techniques	Samedi 30 Mai	
7h	8h	Contrôles administratifs	Dimanche 31 Mai	
7h	8h	Contrôles techniques	Dimanche 31 Mai	
8h10	8h25	Essais Libres	Moto ancienne	15 min
8h30	8h45	Essais Libres	TGO side car	15 min
8h50	9h05	Essais Libres	National	15 min
9h10	9h30	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc	5 + 15 min
		Entracte		
10h05	10h20	Essais Chronométrés	Moto ancienne	15 min
10h25	10h40	Essais Chronométrés	TGO side car	15 min
10h45	11h00	Essais Chronométrés	National	15 min
11h05	11h25	Manche 1	Ligue 125cc	15 min + 1t
11h30	11h50	Manche 1	Moto ancienne	15 min + 1t
		Repas		
13h30	13h55	Manche 1	TGO side car	15 min + 2t
14h00	14h20	Manche 1	National	15 min + 1t
14h25	14h45	Manche 2	Ligue 125cc	15 min + 1t
14h50	15h10	Manche 2	Moto ancienne	15 min + 1t
		Entracte		
15h30	15h55	Manche 2	TGO side car	15 min + 2t
16h00	16h20	Manche 2	National	15 min + 1t
16h25	16h45	Manche 3	Ligue 125cc	15 min + 1t
		Entracte		
17h05	17h25	Manche 3	Moto ancienne	15 min + 1t
17h30	17h55	Manche 3	TGO side car	15 min + 2t

sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*Date****31 Mai**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
18h00	18h20	Manche 3	National	15 min + 1 t
18h30		Remise des Prix		



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

NOM : ESTT EVAILLE

LIEU-DIT : " LA HUTTIERE "

COMMUNE : VAL d'ETANGSON

Circuit motocross-side car-quad

Longueur circuit 1445m



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
fjm@fjmoto.org
fjmoto.org

Le 03/10/2023

Le 25/09/2023



- Legende :
- Poste commissaire
 - ▨ PUBLIC
 - Chemin accès public
 - Accès secours
 - ⊕ Poste secours
 - Panneaux
 - Pré Grille
 - Coupe circuit minicross longueur terrain 1180 m

Saint Osmane

Parking visiteurs

Parc pilote

+ 051521 X

+ 051521 X

+ 051521 X



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

EVAILLE SPORT TOUT TERRAIN Mairie - Place de la mairie - 72120 VAL D'ETANGSON.

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°22658223904 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS EVAILLE** se déroulant à **EVAILLE** du **30/05/2026** au **31/05/2026**.

Cette attestation est valable du **30/05/2026** à **14 :00** au **31/05/2026** à **21 :00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **11 mars 2026**

GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Les montants ci-dessous pour l'ensemble des garanties ne sont pas indexés

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 € Par manifestation assurée	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 € Par manifestation assurée	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.